RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 C 00002
Numéro SIREN : 305 869 265
Nom ou dénomination : LABORATOIRE INTERDEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2018 sous le numéro de dépôt A2018/002177

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

ANNECY

717576

Dénomination :	LABORATOIRE INTERDEPARTEMENTAL D'ANALYSES
Adresse :	22 rue du Pre Fornet Seynod 74600 Annecy -FRANCE-
n° de gestion :	1976C00002
n° d'identification :	305 869 265
n° de dépôt :	A2018/002177
Date du dépôt :	23/03/2018
Pièce :	Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 29/01/2018

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY * HAUTE-SAVOIE *

717576

LIDAL

Copie certifiée conforme à l'original
Le Président
Gilles ROGUET

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-0600 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Groupement d'Intérêt Economique à capital variable
Siège social : 22 Rue du Pré Fornet – 74600 Seynod
Immatriculé au RCS d'Annecy, sous le n°305869265

PROCES VERBAL

Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 29 janvier 2018

Réunie sur première convocation

L'an deux mille dix huit, Lundi 29 janvier dans la salle de réunion du Centre d'Elevage de Poisy, située 845 route de l'Ecole d'Agriculture à Poisy, à 14 heures 30, les Membres adhérents au Groupement d'Intérêt Economique LIDAL se sont réunis en Assemblée Générale plénière Ordinaire sur convocation qui leur a été adressée conformément aux statuts.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

L'Assemblée est présidée et ouverte à 14 heures 30 par Monsieur Gilles ROGUET, Président du LIDAL ~~et/ou M.....~~(en qualité d'administrateur) *(rayer la mention inutile).*

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Deux scrutateurs sont désignés :
~~Madame~~/Monsieur Vincent Flamnien et
~~Madame~~/Monsieur Olivier Duret, membres qui acceptent.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame/Monsieur Damien Bouvine est nommé(e) Secrétaire de séance.

Le bureau s'étant fait remettre la feuille de présence établie par l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire arrête et certifie la feuille de présence et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Présentation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupement*
- *Lecture du rapport du Contrôleur de gestion*
- *Quitus aux Administrateurs*
- *Examen et approbation des Comptes annuels de l'Exercice clos au 30/06/2017*
- *Affectation du résultat de l'exercice 2016/2017*
- *Constatation du Capital social au 30/06/2017*
- *Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les conventions réglementées*
- *Allocation globale pour l'indemnisation du temps passé à l'administration du GIE couvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018*
- *Renouvellement du 1/3 sortant et élection des administrateurs*
- *Pouvoirs en vue des formalités*
- *Questions diverses*

1. RAPPORTS D'ACTIVITE

Le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupement est présenté par Eric Navarri

2. RAPPORTS FINANCIERS

PRESENTATION DU BILAN FINANCIER

Monsieur..Serge Thomas.....et/ou.....,.....présente(nt) conjointement le bilan financier et constatent qu'une information sur le rapport financier a été adressée aux Membres du Groupement quinze jours au moins avec la date de l'Assemblée.

Puis, il(s) demande(nt) s'il y a des questions sur cette présentation. Aucune remarque particulière n'étant formulée, La présentation du bilan financier et des comptes de l'Exercice clos le 30 juin 2017 est approuvée ainsi que l'affectation du résultat en réserve.

Inscrire ci-dessous les remarques/questions éventuelles :

Remerciements du président et informations sur la réserve et la prime exceptionnelle aux collaboratrices

RAPPORT DU CONTROLEUR DE GESTION

Monsieur le Président, Gilles ROGUET, donne ensuite la parole à Monsieur Serge THOMAS, Contrôleur de gestion du Groupement, lequel donne lecture de son rapport.

Puis, il demande aux Membres s'ils ont des questions à poser. Aucune remarque particulière n'est formulée sur le rapport.

Inscrire ci-dessous les remarques/questions éventuelles :

Aucun commentaire

3. APPROBATION DES RESOLUTIONS

Le vote s'effectuant à bulletin secret / main levée (rayer la mention inutile), Monsieur le Président met aux voix l'ensemble des résolutions suivantes :

Ou (rayer la mention inutile)

Le vote s'effectuant à main levée, Monsieur le Président met aux voix l'ensemble des résolutions hormis la quatrième résolution pour laquelle le vote s'effectuera à bulletin secret :

PREMIERE RESOLUTION

<u>Examen et approbation des Comptes annuels de l'Exercice clos au 30/06/2017</u>

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration, du Contrôleur de gestion et du Contrôleur des comptes, et pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 139 119.71 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, au même titre et de façon expresse que les opérations ayant été réalisées depuis la création du GIE jusqu'à ce jour et ceci, sans réserve aucune.

☑ **Pour**	☐ **Contre**	☐ **Abstention**

La première résolution est mise aux voix. Elle est adoptée à <u>l'unanimité</u> /à la majorité (rayer la mention inutile).

DEUXIEME RESOLUTION Quitus

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

☒ Pour	☐ Contre	☐ Abstention

La deuxième résolution est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité /à la majorité (rayer la mention inutile).

TROISIEME RESOLUTION Détermination et affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2016/2017

Après avoir entendu le rapport aux associés, après avoir approuvé les comptes de l'exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 139 119.71 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat bénéficiaire exercice 2016/2017 : 139 119.71 €

Affectation

En réserve, soit 139 119.71 €

D'où un solde de réserve de 1 308 533.64 €

☒ Pour	☐ Contre	☐ Abstention

La troisième résolution est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité /à la majorité (rayer la mention inutile).

QUATRIEME RESOLUTION Constatation du capital social au 30/06/2017

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le montant du capital social souscrit à la date de clôture de l'exercice, soit au 30 juin 2017 est de 24 224.16 €.

☒ Pour	☐ Contre	☐ Abstention

La quatrième résolution est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité /à la majorité (rayer la mention inutile).

CINQUIEME RESOLUTION Approbation des conventions réglementées

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration, sur les conventions qui relèvent des dispositions des articles de la nature de celles visées à l'article L 612-5, al. 1 et 2 du Code de commerce du Code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions qui y sont relatées.

☒ Pour	☐ Contre	☐ Abstention

La cinquième résolution est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité /à la majorité (rayer la mention inutile).

SIXIEME RESOLUTION Allocation de l'enveloppe globale pour l'indemnisation du temps passé à l'administration du Groupement

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer aux administrateurs une indemnité compensatrice pour l'activité consacrée à l'administration du Groupement et pour leur frais de déplacement. L'allocation globale pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 est fixée 10 000 €.

☒ Pour	☐ Contre	☐ Abstention

La sixième résolution est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité /à la majorité (rayer la mention inutile).

SEPTIEME RESOLUTION Renouvellement des administrateurs sortants et élection des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des administrateurs suivants arrive à échéance avec la présente Assemblée :

Membres :

- M Patrick BERCHET représentant la Coopérative « Eleveurs des Savoie »
- M Éric VIAL représentant la Coopérative « Eleveurs des Savoie »
- M Joël BOUVIER représentant le Syndicat des Fromagers
- M Maurice PETIT-ROULET représentant la Fédération des Coopératives Laitières des Savoie

Se représentent :

- M Patrick BERCHET représentant la Coopérative « Eleveurs des Savoie »
- M Éric VIAL représentant la Coopérative « Eleveurs des Savoie »
- M Joël BOUVIER représentant le Syndicat des Fromagers

Ne se représentent pas :

- M Maurice PETIT-ROULET représentation la Fédération des Coopératives Laitières des Savoie

Se présente :

- M Bertrand CHRISTIN représentant la Fédération des Coopératives Laitières des Savoie en lieu et place de M Maurice PETIT-ROULET

Chaque administrateur élu ou réélu déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Chacun affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

☒ Pour	☐ Contre	☐ Abstention

La septième résolution est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité /~~à la majorité~~ (rayer la mention inutile).

HUITIEME RESOLUTION Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités prévues par la loi.

☒ Pour	☐ Contre	☐ Abstention

La huitième résolution est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité /~~à la majorité~~ (rayer la mention inutile).

Inscrire ci-dessous les remarques/questions éventuelles :

.....

.....

.....

4. RAPPORT D'ORIENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Gilles ROGUET, Président du Groupement d'Intérêt Economique LIDAL, procède à la lecture du Rapport du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 16.. heures ..20

5. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

L'assemblée Générale Plénière Ordinaire est close à 16 heures 20

Le Secrétaire de séance,

P. Boivin

Les Scrutateurs,

Le Président,

Gilles ROGUET

Nb : merci de parapher chaque page